

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de Muret

MAIRIE DE BEAUMONT-SUR-LEZE

Canton d'Auterive

31870

Téléphone : 05.61.08.71.22

REUNION DU CCAS
(art. L2121-10. du code Général des collectivités territoriales)

Le Centre Communal d'Action sociale de la commune BEAUMONT-SUR-LEZE se réunira, salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire le :

MARDI 26 NOVEMBRE 2024 à 18H30

OBJET DE LA REUNION

Séance du 03/09/2024 - approbation du PV

- 1) Cadeau de fin d'année pour les enfants de l'école Lucie Aubrac**
- 2) Octroi en modalités d'attribution des galettes des rois en janvier 2025**

Questions diverses

Fait à Beaumont sur Lèze, le 15 novembre 2024
Le Président

Date de convocation : 15/11/2024

Date d'affichage : 15/11/2024

LISTE DES DELIBERATIONS SEANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le VINGT SIX NOVEMBRE

À 18H30, le CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du CONSEIL de la MAIRIE, sous la présidence de Monsieur CARTÉ

Présents : MM. Olivier CARTÉ, Nicolas CALMES, Mmes DEJEAN, DELGAY, AGUILAR, MONNA

Excusés : Mme_Sophie LESCAT qui avait donné procuration à M CARTE

Mme Dorine RIBET qui avait donné procuration à Mme DELGAY

Mme Françoise RANTET qui avait donné procuration à Mme AGUILLAR

Absents : Mmes BOY, FROUIN

Secrétaire de séance : Michelle DELGAY

* * *

Délibération n° 24-3/1 CADEAU DE FIN D'ANNÉE POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE LUCIE AUBRAC

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres de l'assemblée de reconduire l'achat d'un présent pour les enfants de l'école Lucie Aubrac à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Aussi il propose l'acquisition de 2 ouvrages différents :

- « **cendrillon, barbe bleue et autre contes** » pour les 86 enfants de maternelle et de CP pour un montant unitaire de 5.90€ TTC soit un total de **461.73€ TTC**.
- « **Les voyages de Gulliver** » pour les 86 enfants des autres classes d'élémentaire (CE1-CE2-CM1-CM2) pour un montant unitaire de 5.90€ TTC soit un total de **461.73€ TTC**

Les crédits nécessaires sont prévus au 6232.

Après avoir délibéré, les membres du CCAS approuvent à l'unanimité l'achat de ces 2 ouvrages pour les enfants de l'école Lucie Aubrac pour un montant total de **923.46 € TTC** à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Délibération n° 24-3/2 OCTROI ET MODALITES D'ATTRIBUTION DES GALETTES DES ROIS

Monsieur le Président propose aux membres du CCAS d'organiser une distribution de galettes des rois aux aînés de la Commune comme les années précédentes.

La distribution sera assurée en tout début d'année 2025 par des binômes élus/membres du CCAS

Après délibération et à l'unanimité, les membres du CCAS approuvent les modalités d'attribution définies en fonctions des critères suivants :

- L'âge des personnes : les colis seront distribués aux administrés âgés de plus de 80 ans
- L'inscription sur la liste électorale de la commune

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025

Délibération n°	Objet :
24-3/1	CADEAU DE FIN D'ANNÉE POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE LUCIE AUBRAC
24-3/2	OCTROI ET MODALITES D'ATTRIBUTION DES GALETTES des ROIS

Olivier CARTÉ
Président

Michelle DELGAY
Secrétaire de Séance